



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17093
11 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période allant du 10 octobre 1984 au 11 avril 1985)

Introduction

1. Dans sa résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat actuel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour une nouvelle période intérimaire de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 19 avril 1985. Le Conseil a également réaffirmé qu'il soutenait fermement la cause de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; souligné à nouveau le mandat et les principes généraux concernant la Force, tels qu'ils sont énoncés dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 1978, approuvé par la résolution 426 (1978); demandé à toutes les parties intéressées de coopérer pleinement avec la Force pour qu'elle remplisse intégralement son mandat; réaffirmé qu'il convenait que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban remplisse intégralement son mandat, tel qu'il est défini dans les résolutions 425 (1978) et 426 (1978), ainsi que dans toutes les autres résolutions pertinentes, et prié le Secrétaire général de poursuivre les consultations avec le Gouvernement libanais et les autres parties directement intéressées au sujet de l'application de la résolution et de faire rapport au Conseil.

2. Le présent rapport décrit la situation de la FINUL pour la période allant du 10 octobre 1984 au 11 avril 1985.

Organisation de la Force

2. Au mois d'avril 1985, la composition de la FINUL était la suivante :

Bataillons d'infanterie

Fidji	626
Finlande	500
France	610
Ghana	571
Irlande	639
Népal	666
Norvège	647
Pays-Bas	162

Unités de commandement

Ghana	138
Irlande	91

Unités logistiques

France	770
Italie	48
Norvège	204
Suède	150
	<u>5 822</u>

Outre le personnel ci-dessus, la FINUL a bénéficié de l'assistance de 70 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Ces observateurs non armés, qui forment le groupe d'observateurs du Liban (GOL), étaient placés sous le contrôle opérationnel du commandant de la FINUL, le général de corps d'armée William Callaghan.

4. Comme cela a déjà été signalé (S/16776, par. 4), le Gouvernement sénégalais a décidé de mettre un terme à sa participation à la FINUL à la fin du dernier mandat. A la suite du rapatriement du bataillon sénégalais, qui s'est achevé le 7 décembre 1984, le Népal a fourni à la FINUL un nouveau bataillon dont le déploiement était mené à bien le 1er mars 1985.

5. Les changements susmentionnés ont amené à faire des ajustements en ce qui concerne les zones de responsabilité de divers bataillons. Le déploiement de la FINUL en avril 1985 est indiqué sur la carte qui figure en annexe.

6. Les observateurs militaires de l'ONUST ont continué d'occuper les cinq postes d'observation situés en territoire libanais le long de la ligne de démarcation de l'armistice israélo-libanais et conservent des équipes à Tyr, à Metulla et au Château de Beaufort. Ils ont également quatre équipes mobiles.

7. Les forces de sécurité internes libanaises ont continué de coopérer avec la FINUL pour maintenir l'ordre dans sa zone d'opération. Elles ont effectué des patrouilles indépendantes et aidé la FINUL à effectuer des enquêtes spéciales d'intérêt mutuel. Le personnel militaire libanais rattaché à la FINUL a été ramené de 150 à environ 100 officiers et hommes de troupe.

8. Le service logistique du quartier général, l'élément logistique français, l'unité de maintenance norvégienne, l'unité du génie ghanéenne, la compagnie médicale suédoise et l'escadre hélicoptérée italienne ont continué de fournir un soutien logistique à la FINUL. Celle-ci a continué d'avoir des difficultés à assurer le transport des approvisionnements de Beyrouth jusqu'à sa zone d'occupation, par suite de la fermeture de la route côtière allant de Beyrouth à Sidon pendant la plus grande partie de la période sur laquelle porte le présent rapport. Par ailleurs, les forces de défense israéliennes (FDI) ont continué de refuser à la Force l'accès à Tyr et à Sidon ainsi qu'à toutes les zones adjacentes à la route côtière. Si la Force a eu accès à Sidon après le redéploiement des FDI, le 16 février 1984, la situation dans cette ville et aux environs s'est dégradée dans la seconde moitié de mars, du fait d'une explosion des hostilités; aussi la Force n'a-t-elle pu compter sur des sources locales d'approvisionnement. Jusqu'en décembre 1984 des convois légers ont emprunté la route de Beyrouth qui passe par la région de Jezzine et les montagnes du Chouf, mais, cet axe a été abandonné pour des raisons de sécurité. Dans ces conditions, les expéditions par voie aérienne et maritime ont continué à être détournées respectivement sur Tel-Aviv et Haïfa. Malgré les difficultés, certains approvisionnements, en particulier les rations d'aliments frais, les produits pétroliers et d'autres articles ont été obtenus de sources libanaises.

9. Pendant la période considérée, de grands efforts ont été fournis en vue d'améliorer les conditions de logement et les communications de la FINUL. L'escadre hélicoptérée italienne a été dotée de deux nouveaux hélicoptères, ce qui a porté à six le nombre d'appareils. Elle a continué de jouer un rôle important dans l'appui logistique à la Force et dans l'aide humanitaire à la population civile libanaise. Toutefois, comme on l'a signalé précédemment, les autorisations de vol ont parfois été refusées par les autorités militaires israéliennes, ou accordées avec du retard.

10. Outre les autres tâches qui lui ont été confiées, la compagnie française du génie a continué à chercher et à désamorcer les bombes, les obus et les mines qui n'avaient pas explosé. Elle a détruit 20 bombes antipersonnel et de nombreux engins explosifs de divers types. Elle a effectué plusieurs relevés de champs de mines et procédé à deux opérations de déminage. Le 15 mars 1985, elle a enlevé puis fait sauter un véhicule civil chargé d'explosifs et d'armes, que des villageois avaient découvert à Barish.

11. Le 25 janvier 1985, un soldat fidjien a été tué et deux autres membres de ce contingent ont été blessés grièvement à l'occasion d'une embuscade que des éléments armés, non identifiés, circulant dans la zone confiée au bataillon fidjien, avaient tendue à une patrouille mobile de la FINUL. Le 4 avril, le véhicule au bord duquel se trouvaient des soldats français s'est retourné lors de l'explosion d'une bombe anti-personnel et il y a eu trois blessés. Depuis la création de la FINUL en 1978,

103 membres de la Force ont péri : 42 à la suite de tirs et d'explosions de mines, 48 dans des accidents et 13 de mort naturelle. Quelque 146 personnes ont été blessées au cours d'accrochages armés, de tirs d'artillerie et d'explosions de mines.

12. La discipline et la conduite des membres de la FINUL et des observateurs militaires de l'ONUST affectés à la Force ont été exemplaires, ce qui est tout à leur honneur, à celui de leurs supérieurs et à celui de leur pays.

Entretiens de Naqoura

13. Comme le Conseil de sécurité le lui avait demandé dans sa résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, le Secrétaire général a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement libanais et les autres parties directement intéressées au sujet de l'application de cette résolution. Le 31 octobre, à l'issue de consultations avec les Gouvernements libanais et israélien, le Secrétaire général a annoncé la convocation d'une conférence de représentants militaires des deux pays pour étudier la question, sous l'aspect militaire, du retrait des forces israéliennes et du dispositif de sécurité dans le sud du Liban. Cette conférence, qui a commencé le 8 novembre 1984, s'est déroulée au siège de la FINUL, à Naqoura. Le commandant de la FINUL, le général de corps d'armée William Callaghan, assistait aux réunions.

14. D'entrée, le représentant du Liban a insisté sur le retrait intégral des forces israéliennes du territoire libanais, retrait qui devait être suivi du déploiement de l'armée libanaise et de la FINUL jusqu'à la frontière internationalement reconnue, comme le voulait la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. D'après le représentant d'Israël, la FINUL devait être déployée dans toute la zone qu'évacueraient les forces israéliennes, le gros de la Force étant stationné entre les fleuves Zahrani et Awali jusqu'à la frontière qui sépare le Liban de la République arabe syrienne. Israël accepterait une présence limitée de la FINUL au sud, mais il faudrait que les forces locales se chargent du dispositif de sécurité dans la partie du Liban située à l'extrême sud. Ces positions de base n'ont guère été modifiées avec le déroulement des travaux.

15. Le 14 janvier 1985, le Gouvernement israélien a annoncé un plan de redéploiement unilatéral des forces israéliennes, qui s'effectuerait en trois étapes. Ce plan a été officiellement présenté à la 13ème séance de la conférence de Naqoura, le 22 janvier 1985. La première étape concernerait le secteur occidental : les forces de défense israéliennes évacueraient la zone de Sidon et se déploieraient dans la région située entre le Litani et Nabatiyé. La deuxième étape concernerait le secteur oriental : les FDI se déploieraient dans la zone de Hasbaïya. Au cours de la troisième étape, les FDI se déploieraient le long de la frontière internationalement reconnue qui sépare Israël du Liban, tout en conservant dans le sud du Liban une zone où les forces locales (Armée du Liban du sud) opéreraient avec le soutien des FDI. La première phase serait exécutée dans les cinq semaines suivant la décision du gouvernement. Le calendrier de l'opération serait porté à la connaissance du Gouvernement libanais et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, afin de leur permettre de prendre des dispositions et de déployer des forces dans les zones qui seraient évacuées par

les FDI. Le calendrier des deux opérations suivantes serait arrêté par le gouvernement. Tout au long du processus, on continuerait de s'employer à mettre au point des arrangements d'ordre politique. Par la suite, les responsables israéliens ont fait savoir que les deuxième et troisièmes phases du redéploiement devraient prendre fin au printemps et à l'été de 1985.

16. A la 14ème séance de la conférence, le 24 janvier 1985, le représentant du Liban a annoncé que le plan de redéploiement israélien ne satisfaisait pas son gouvernement, qui entendait recevoir un plan et un calendrier détaillés du processus de retrait de toutes les forces israéliennes du territoire libanais. Tout en réaffirmant que son gouvernement était prêt à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour accélérer le retrait des forces israéliennes, le représentant du Liban a posé qu'aussi longtemps qu'Israël n'aurait pas présenté le plan et le calendrier précis demandés, il ne pourrait être question de définir le rôle que devrait jouer l'Organisation des Nations Unies.

17. A l'issue de la 14ème séance, la conférence de Naqoura a été remise sine die.

La situation dans le sud du Liban et les activités de la FINUL.

18. Au cours de la période considérée, la situation dans le sud du Liban s'est nettement détériorée du fait des affrontements de plus en plus fréquents et violents entre les forces de défense israéliennes et les groupes de résistance libanais, notamment après que les forces en question eurent commencé à préparer leur évacuation de la région de Sidon, opération qui s'est achevée le 16 février. Les groupes de résistance libanais ont multiplié et intensifié leurs attaques contre les forces israéliennes et les irréguliers libanais armés et contrôlés par elles. Parallèlement, les forces de défense israéliennes ont adopté de sévères contre-mesures qui ont affecté de vastes groupes de population dans le sud.

19. La FINUL a maintenu ses points de contrôle et continué à patrouiller dans sa zone de déploiement afin de contribuer, dans la mesure du possible, au maintien de l'ordre et d'assurer la sécurité de la population locale. Toutefois, la situation s'est également détériorée dans la zone de déploiement de la Force où de nombreuses attaques ont été lancées contre les forces de défense israéliennes, et en particulier contre les positions fixes, dont certaines étaient attaquées presque chaque jour. En outre, un certain nombre de bombes antipersonnel ont explosé, tuant des soldats israéliens. Dans les zones patrouillées par les observateurs militaires de l'ONUST mais situées en dehors de la zone de déploiement de la FINUL, deux attentats de voitures-suicide piégées ont été perpétrés contre des convois des forces de défense israéliennes les 6 février et 10 mars respectivement, faisant de nombreuses victimes. La seconde de ces attaques, qui était la plus grave, s'est produite à quelques centaines de mètres au nord de la ville frontière israélienne de Metulla.

20. Les forces israéliennes quant à elles ont de plus en plus fréquemment isolé les villages situés dans la zone de la FINUL et perquisitionné au domicile de leurs habitants. Toutes ces opérations se déroulaient de manière analogue : des soldats israéliens dont les effectifs étaient de l'ordre d'un bataillon mécanisé bouclaient un village, rassemblaient les hommes pour les interroger, en général dans le local

de l'école, et perquisitionnaient chez les habitants à la recherche d'armes et de munitions. Un certain nombre de maisons ont été détruites sous prétexte qu'elles servaient d'abris à des membres des groupes de résistance ou que des armes y avaient été découvertes.

21. Le 13 décembre 1984, les forces de défense israéliennes ont procédé à des opérations de ce type dans les villages de Burj Rahhal, Bidiyas, Marakah et Tura à l'est de Tyr. Depuis février 1985, 32 opérations ont été effectuées dans les localités ci-après : Marakah (6 février), Tura (12 février), Burj Rahhal (14 février), Al Bazuriyah (19 février), Al Bazuriyah (20 février), Dayr Qanun an Nahr, Yanuh et Tayr Dibbah (21 février), Al Bazuriyah (24 février), Srifa (26 février), Al Bazuriyah (1er mars), Marakah (2 mars), Sila (5 mars), Bidyas (6 mars), Hallussiyat at Tahta et Tayr Falsayh (7 mars), Al Bayyad et Rishknaniyah (12 mars), Humayri (13 mars), Barish et Tura (15 mars), Burj Rahhal (16 mars), Bafliyah (17 mars), Marub et Ramadiyah (18 mars), Srifa (21 mars), Al Qulayah (22 mars), Shhur (27 mars) et Rayr Zibna (3 avril).

22. La FINUL a surveillé avec attention les mouvements des forces israéliennes à l'intérieur de sa zone, ce qui lui a permis d'assister dès le début à toutes les opérations de bouclage et de perquisition susmentionnées, afin d'empêcher, dans les limites de ses moyens, que des actes de violence ne soient commis contre la population et des biens détruits. Dans un certain nombre de cas, des membres de la FINUL sont intervenus directement afin d'empêcher la démolition de maisons. S'ils y sont parvenus dans quelques cas, la Force a néanmoins enregistré la démolition de 33 maisons. Quatorze corps ont été découverts après ces opérations. La FINUL n'était pas présente lorsque les personnes en question ont trouvé la mort. Un certain nombre de personnes ont été blessées pendant les opérations menées par les forces de défense israéliennes, et la plupart ont été traitées par le personnel de la FINUL. En outre, la Force a enregistré l'arrestation de plus de 700 personnes par les forces de défense israéliennes ou le personnel israélien de sécurité lors des perquisitions effectuées dans les villages ou par les patrouilles israéliennes opérant dans la zone. La FINUL a protesté à maintes reprises auprès des autorités israéliennes contre de telles opérations.

23. Le 18 février 1985, les forces de défense israéliennes ont imposé des restrictions aux déplacements de la population civile, lesquelles sont toujours en vigueur : imposition du couvre-feu du crépuscule à l'aube, interdiction de circuler si le conducteur du véhicule n'est pas accompagné d'au moins un passager, interdiction complète des motocycles et interdiction de stationner sur le bas-côté de toutes les grandes routes.

24. Le 27 février, le Secrétaire général a fait la déclaration suivante concernant le rôle de la FINUL :

"Depuis le début de février, une nouvelle situation s'est instaurée dans le sud du Liban. Outre les restrictions imposées à la population civile par l'occupation israélienne, le nombre croissant d'attaques lancées contre les forces israéliennes par les groupes de résistance libanais a déclenché une série de contre-mesures énergiques de la part d'Israël, dont l'isolement des villages et les perquisitions.

Le commandant de la FINUL a signalé que les forces de la défense israéliennes avaient effectué neuf opérations de ce type dans la zone de la Force depuis le 6 février. Ces incidents rendent la position de la FINUL de plus en plus difficile.

La Force est actuellement stationnée dans une zone où la résistance active contre les forces de défense israéliennes s'organise et où les forces en question prennent des contre-mesures énergiques. La FINUL n'a, pour des raisons évidentes, aucun droit d'empêcher les actes de résistance libanais contre la force d'occupation, ni aucun mandat ou moyen lui permettant de prévenir l'adoption de contre-mesures. Dans ces conditions, les membres de la FINUL ont fait tout leur possible pour atténuer les effets de la violence, protéger la population civile et réduire au minimum les actes de représailles.

Il n'est pas facile de sortir la FINUL de ce dilemme. On ne servirait pas les intérêts du Gouvernement et du peuple libanais en retirant la Force mais en lui faisant jouer un rôle actif dans le climat de violence actuel on ne ferait que compliquer une situation déjà extrêmement difficile. Il est donc essentiel de s'efforcer de surmonter les difficultés actuelles dans l'intérêt de toutes les parties intéressées.

Entre-temps, il me semble que la seule solution pour la FINUL consiste à maintenir sa présence et continuer, dans les limites de ses moyens, de s'acquitter des fonctions qui lui incombent actuellement dans la zone. Je tiens à rendre hommage au commandant, aux officiers et aux autres membres de la Force pour leur détermination et leur conduite dans une situation extrêmement difficile. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux gouvernements fournissant des troupes pour leur appui à cette très importante opération de maintien de la paix des Nations Unies."

25. Le 4 mars 1985, une forte explosion s'est produite dans une salle de réunion de la commune de Marakah, causant l'effondrement de l'étage supérieur du bâtiment. Il y avait une réunion dans la salle au moment de l'explosion; 12 Libanais ont été tués et plus de 30 ont été blessés. La FINUL a évacué 11 des blessés par hélicoptère sur son hôpital de Naqoura. La Force n'a pas pu établir la responsabilité de l'explosion mais, depuis lors, les villageois demandent fréquemment à ses membres d'effectuer des perquisitions à leurs domiciles, à la recherche d'explosifs, à la suite des opérations de bouclage et de fouille menées par les Israéliens.

26. La FINUL a poursuivi ses efforts afin de contenir les activités des irréguliers libanais armés et contrôlés par les forces de défense israéliennes. Un certain nombre d'incidents se sont produits, au cours desquels des irréguliers ont tiré à proximité de positions de la Force et, dans plusieurs cas, celle-ci a riposté. Il y a eu également plusieurs incidents lors desquels des soldats israéliens ont tiré à proximité de membres de la FINUL. Des protestations ont été adressées à ce sujet aux autorités israéliennes.

27. La FINUL a continué d'aider la population locale, en collaboration avec les autorités libanaises, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Force a signalé que l'économie de la région avait gravement souffert de la multiplication des actes de violence et des restrictions limitant la circulation des personnes et des biens. Un nombre important de malades civils libanais étaient traités dans des centres médicaux de la FINUL. Le personnel médical de la Force a effectué, à l'hôpital de Naqoura, 197 opérations chirurgicales et traité 3 833 malades, y compris 287 personnes hospitalisées.

28. Au cours de la période à l'examen, le commandant de la FINUL et ses collaborateurs civils et militaires sont restés en contact avec le Gouvernement libanais et les autorités régionales libanaises. Ils sont également restés en contact avec les autorités israéliennes au sujet de questions intéressant le fonctionnement de la Force.

29. M. Brian Urquhart, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, s'est rendu au quartier général de la FINUL et a eu des entretiens avec des personnalités gouvernementales de la région en janvier et avril 1985.

Aspects financiers

30. Par sa résolution 39/71 A du 13 décembre 1984, l'Assemblée générale a, entre autres, autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour les opérations de la FINUL jusqu'à concurrence d'un montant brut de 11 741 000 dollars (soit un montant net de 11 574 333 dollars) par mois pendant la période allant du 19 avril au 18 décembre 1985 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 555 (1984), étant entendu qu'il devrait obtenir l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires quant au montant effectif des dépenses à engager pour toute prorogation du mandat de la Force au-delà du 19 avril 1985. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force au-delà du 19 avril 1985, les dépenses que l'ONU devra engager pour maintenir la Force pendant la période de prorogation se situeront dans les limites des engagements autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/71 A, en supposant que les effectifs et les responsabilités de la Force ne soient pas modifiés.

Observations

31. La FINUL a été établie en mars 1978 par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, "aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région...". Ces objectifs n'ont jamais été pleinement atteints. Les forces israéliennes, lors de la phase finale de leur retrait, en juin 1978, se dessaisirent de la zone située immédiatement en deçà de la frontière internationale au profit de la milice du commandant Haddad, d'obédience israélienne (les "forces de facto"), tandis que l'Organisation de

libération de la Palestine (OLP) et d'autres groupes (les "éléments armés") demeuraient présents et actifs dans le nord. La tâche de la FINUL, au cours de ses trois premières années d'existence, fut donc à la fois malaisée et frustrante; pourtant, en dépit des difficultés et des dangers, elle réussit à obtenir une réduction considérable des manifestations de violence dans sa zone d'opération.

32. En juillet 1981, Israël et l'OLP acceptèrent un cessez-le-feu qui fut appliqué avec le concours et sous la supervision de la FINUL et grâce auquel la zone connut un calme quasi complet pendant près d'un an. A la suite d'une série d'événements extérieurs, l'invasion israélienne de juin 1982 mit un terme à cette période de calme. Les forces israéliennes franchirent la zone d'opération de la FINUL, dont ni les attributions, ni les moyens, n'avaient été prévus pour lui permettre de faire face à une telle éventualité; c'est ainsi que lorsque les combats cessèrent, en août 1982, la Force se retrouva à l'intérieur de la zone occupée par Israël. Etant donné cette situation imprévue, la Force reçut pour instructions provisoires de continuer d'occuper ses positions et, dans la mesure du possible, de protéger la population civile de sa zone d'opération et de lui fournir une assistance humanitaire. Ces instructions provisoires sont restées en vigueur jusqu'à présent.

33. En avril 1984, examinant le rôle qui reviendrait à la FINUL dans l'éventualité d'un retrait des forces israéliennes, j'ai suggéré au Conseil (S/16472, par. 21 à 25) d'envisager de conférer à la Force un rôle plus efficace, notamment en décidant : le déploiement provisoire de la FINUL ainsi que d'éléments de l'Armée libanaise et des Forces de sécurité internes libanaises dans les secteurs évacués par les forces israéliennes; le déploiement immédiat d'éléments de la FINUL dans le secteur de Sidon dès l'évacuation de celui-ci par les forces israéliennes, en vue de garantir la sûreté et la sécurité de la population, y compris celles des réfugiés palestiniens des camps situés dans ce secteur; enfin, la mise au point des arrangements nécessaires pour que le sud du Liban devienne une zone de paix sous la souveraineté et l'autorité du Gouvernement libanais. J'ai réitéré ces suggestions dans mon rapport du 9 octobre 1984 au Conseil de sécurité (S/16776, par. 22). Le Gouvernement libanais s'est publiquement associé à ces suggestions.

34. En vue d'accélérer le retrait ordonné des forces israéliennes et d'amorcer des discussions sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du sud du Liban après ce retrait, j'ai convoqué en novembre 1984, à la suite de consultations avec les Gouvernements libanais et israélien, une conférence, qui, sous les auspices des Nations Unies, a réuni au quartier général de la FINUL, à Naqoura, des représentants militaires des deux pays. La Conférence de Naqoura, qui s'est prolongée jusqu'en janvier 1985, n'a malheureusement donné aucun résultats (voir plus haut, par. 13 à 17).

35. Le 14 janvier 1985, le Gouvernement israélien a déclaré qu'il avait l'intention de retirer ses forces du Liban en trois temps; la première phase de ce retrait a commencé en février. Le Gouvernement libanais, après de longs entretiens avec mes représentants, a décidé que la FINUL ne devrait jouer aucun rôle dans le processus de retrait des forces israéliennes des secteurs situés au nord du fleuve Litani. La FINUL est donc restée jusqu'à présent à l'intérieur de sa zone d'opération. On a constaté au cours des derniers mois une nette recrudescence des actions menées par la résistance libanaise contre les forces israéliennes, et une

augmentation parallèle de la fréquence et de la sévérité des contre-mesures prises par les forces israéliennes, bien souvent, comme on l'a vu plus haut, dans la zone d'opération de la FINUL. Cela place la FINUL dans une situation difficile. J'ai décrit cette situation dans ma déclaration du 27 février 1985 (voir plus haut, par. 24).

36. Depuis quelques semaines, il semble que le rythme du retrait des forces israéliennes s'accélère. Cette évolution est manifestement importante pour l'avenir de la FINUL, en particulier parce que le processus de retrait pourrait atteindre un stade critique à peu près au moment où le Conseil de sécurité examinera la question de la prorogation du mandat de la FINUL. Dans une lettre du 27 mars 1985 (S/17062), le Gouvernement libanais a demandé la prorogation du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, sur la base des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 501 (1982), 508 (1982), 509 (1982) et 520 (1982) du Conseil de sécurité, ainsi que de ses autres résolutions et décisions pertinentes, et a précisé certaines des conditions dans lesquelles, selon lui, la FINUL devrait s'acquitter à l'avenir de son rôle. Le 28 mars, les pays qui fournissent des contingents m'ont adressé une lettre (S/17067) dans laquelle ils exposaient leur position et leurs préoccupations quant au rôle futur de la FINUL.

37. Etant donné tous ces faits nouveaux, j'ai demandé à M. Brian Urquhart, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, de se rendre dans la région pour des entretiens sur les questions relatives à l'avenir de la FINUL. M. Urquhart a donc effectué un voyage au Liban et en Israël du 4 au 10 avril. Il s'est rendu également en République arabe syrienne. Il a, selon mes instructions, souligné qu'il importe d'obtenir le retrait rapide, ordonné et intégral des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban et d'établir un cadre et des bases appropriés pour le fonctionnement futur de la FINUL, l'objectif ultime étant la restauration de l'autorité effective du Gouvernement libanais dans la région et le retour à une vie et à une activité économique normales.

38. Le Gouvernement libanais a exposé sa position dans sa lettre du 27 mars (S/17062). Il est convaincu que le sud du Liban devrait, dans sa totalité, relever de l'autorité exclusive de l'Armée libanaise, que seule la FINUL pourrait assister dans sa tâche. Il n'est pas disposé à accorder un rôle quelconque à des forces armées extra-légales et n'acceptera en aucun cas la création de zones tampons ou de zones de sécurité.

39. Le Gouvernement israélien a, quant à lui, déclaré qu'il avait deux objectifs principaux, à savoir le retrait intégral de ses forces du Liban et la sécurité de la frontière nord d'Israël. Il considère que ces objectifs peuvent être atteints soit par voie d'accord avec les autorités libanaises, soit, si un tel accord se révèle impossible, grâce à des mesures de sécurité prises unilatéralement par Israël. La préférence du Gouvernement israélien va à la première solution, mais depuis la rupture des entretiens de Naqoura, il envisage très sérieusement la seconde.

40. Depuis quelques jours, mes collaborateurs et moi-même nous efforçons de rapprocher les positions des Gouvernements libanais et israélien. L'évolution de la situation, au cas où nous échouerions dans cette tentative, m'inspire les plus vives inquiétudes : les actes de violence risquent de continuer et de s'intensifier, et la FINUL de se trouver une fois encore dans une position embarrassante, réduite à l'impuissance et peut-être exposée à de nouveaux dangers. Je ne pense pas qu'aucune des parties concernées ait intérêt à laisser la situation évoluer de la sorte.

41. La difficulté principale est de faire en sorte qu'après le retrait des forces israéliennes, la situation dans la zone du Liban située au sud du fleuve Litani soit telle que la paix et la sécurité internationales puissent être garanties et que le retour à la normale puisse se faire progressivement. Je pense que le meilleur moyen d'y parvenir serait une relève ordonnée des forces israéliennes, peut-être, dans un premier temps, par la FINUL, avec des éléments de l'Armée libanaise, l'objectif ultime étant de restaurer complètement le Gouvernement libanais et l'Armée libanaise dans leur autorité. Pour obtenir des résultats véritablement positifs, je pense qu'il serait extrêmement souhaitable, voire indispensable, d'établir sous les auspices des Nations Unies un système de consultation. Si, pour une raison quelconque, l'une ou l'autre des parties considère que la reprise des entretiens de Naqoura ou l'Accord général d'armistice de 1949 entre Israël et le Liban n'offrent pas un cadre acceptable pour ces consultations, je suis disposé à envisager de convoquer une nouvelle conférence de représentants militaires des deux gouvernements.

42. Il est également indispensable d'instaurer, sous l'autorité du Conseil de sécurité, des conditions qui permettent à la FINUL de fonctionner efficacement en coopération avec les autorités et l'Armée libanaises. J'avoue qu'il m'apparaît consternant que la FINUL ait déjà été placée à plusieurs reprises dans une situation embarrassante. Je pense que nous devons aux gouvernements des Etats qui fournissent des contingents, et que nous devons aux Nations Unies de faire tout notre possible pour que cela ne se reproduise pas. A mon avis, il importe avant tout qu'il soit bien entendu qu'en dehors du personnel de l'Armée libanaise et de la FINUL, aucun élément militaire ou paramilitaire armé ne doit être autorisé à opérer dans la zone, et que toutes les parties et tous les éléments concernés déclarent publiquement qu'ils soutiennent les autorités libanaises et la FINUL et entendent collaborer avec elles.

43. Du fait des incertitudes qui entourent l'échelonnement des étapes suivantes du retrait des forces israéliennes, il est possible que je doive soumettre prochainement un nouveau rapport au Conseil. Entre-temps, le Conseil aura à examiner la demande de prorogation du mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois présentée par le Liban. Je pense pour ma part que la présence de la FINUL est indispensable dans les circonstances actuelles et je recommande donc au Conseil de proroger son mandat, compte tenu de la demande du Liban. Je tiens cependant à souligner une fois encore qu'il est tout aussi indispensable d'instaurer au moins les conditions minimales qui doivent être réunies pour que cette valeureuse force de maintien de la paix des Nations Unies puisse poursuivre efficacement sa mission.

44. A ce propos, il me faut une fois de plus appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les difficultés financières de la Force. Au début d'avril 1985, le déficit du Compte spécial de la FINUL se chiffrait à quelque 211,5 millions de dollars. De ce fait, l'Organisation est très en retard dans le remboursement des pays qui fournissent des contingents, ce qui leur impose, en particulier aux moins riches d'entre eux, une charge injuste et de plus en plus lourde. Cette situation me préoccupe de plus en plus, non seulement pour ces raisons, mais aussi parce qu'elle risque de compromettre le déroulement d'une importante opération de maintien de la paix. Une fois de plus, j'exhorte donc tous les Etats Membres à acquitter sans tarder leurs contributions au financement de la Force. Je lance également un appel aux gouvernements des pays développés pour qu'ils envisagent, à titre de palliatif, de verser des contributions volontaires au compte d'attente de la FINUL, contributions qui serviront à rembourser les gouvernements qui fournissent à la Force des contingents, du matériel et des fournitures.

45. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux pays qui fournissent des contingents à la Force pour l'appui indéfectible et généreux qu'ils lui ont apporté. Je tiens aussi à rendre hommage au général William Callaghan, commandant de la FINUL, à son Etat-major civil et militaire, aux officiers et aux hommes de la FINUL, ainsi qu'aux observateurs militaires de l'ONUST en poste dans la zone. Ils accomplissent leur tâche avec un dévouement et un courage exemplaires dans des circonstances extrêmement difficiles.

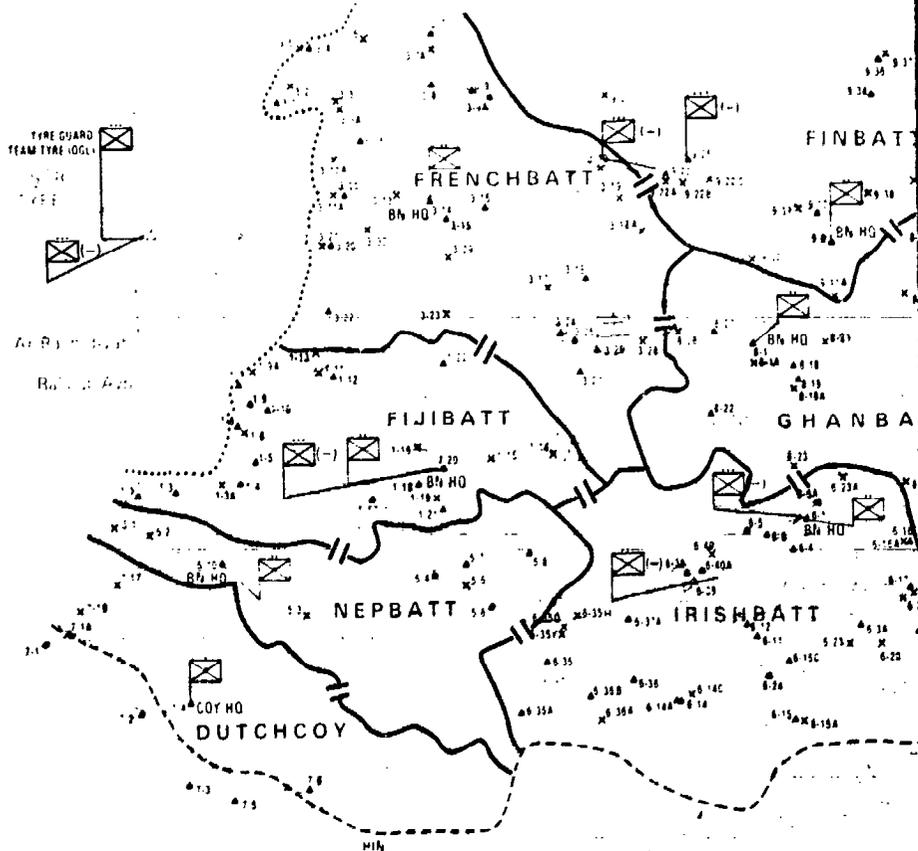
جنوب لبنان

黎巴嫩南部 • SOUTHERN LEBANON

LIBAN MÉRIDIONAL

ЮЖНЫЙ ЛИВАН • LIBANO MERIDIONAL

MIDDLE EAST



- UNIFIL HQ
- FRENCHLOG
- SWEDMED
- HO COY
- ITALAIR
- MP COY
- GGI

